

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 11 MARS 1880.

Nouveau crédit provisoire de 14,600,000 francs à valoir sur le budget du Ministère des Travaux publics de l'exercice 1880 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. LE HARDY DE BEAULIEU.

MESSIEURS,

La section centrale, à laquelle l'examen de ce projet de loi a été renvoyé, m'a autorisé à faire un rapport favorable. Le crédit provisoire voté en décembre dernier est presque épuisé. Le budget des Travaux publics n'est pas voté, et ne pourra l'être avant les vacances de Pâques. Il est donc indispensable de fournir au Ministre les crédits nécessaires à son Département jusqu'au vote du budget.

La commission adopte donc le projet de loi, et propose à la Chambre de le voter.

Le Rapporteur,

A. LE HARDY DE BEAULIEU.

Le Président,

J. DESCAMPS.

(1) Projet de loi, n° 102.

(2) La commission était composée de MM. DESCAMPS, président, LEFEBVRE, VAN WAMBÈKE, DANAERT, LE HARDY DE BEAULIEU et BOUCQUÉAU.
